

Niffer



3b. Plan de zonage au 1/5000

LISTE DES EMPLACEMENTS RESERVES			
N°	Désignation des opérations	Surface approximative en ares	Bénéficiaire
1	Cheminement piétonnier	2,1	Commune
2	Elargissement Chemin du Rhin pour accès secteur AUa	1,6	Commune



ÉLABORATION  
Approuvée par Délibération du Conseil  
Municipal du 07 DEC. 2017  
Le Maire



Décembre 2017



voir les détails sur le plan de zonage au 1/2000e

**LIMITES**

- limite communale
- limite de zone ou de secteur
- cheminement piétonnier à conserver

**EMPLACEMENTS RESERVES**  
numéro de renvoi à la liste des emplacements réservés  
en vue de la réalisation d'équipements d'infrastructure ou de superstructure

- zone de danger ISE
- zone de danger EFS
- zone de danger ELS
- zone de danger ELS
- zone de danger EFS

pré verger classé  
au titre de l'art. L151-23 du code de l'urbanisme

bâtiment à conserver  
au titre de l'art. L151-19 du code de l'urbanisme

exploitation agricole d'élevage

ancienne décharge

D'une manière générale, les limites de zone ou de secteur s'appuient sur des limites parcellaires. Dans le cas contraire, la limite à considérer est constituée par l'axe des limites de zone ou de secteur.